



<b>COMMUNE DE GENNES</b>	<b>DELIBERATION</b>
<p><i>Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 10</i></p> <p><i>Date de convocation : 22/03/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage : 03/04/2024</i></p>	<p><b>Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents</b> : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER (à partir de la DCM N°6), Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p><b>Membres excusés</b> : Ludovic JEUNOT Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Agnès SANCEY-FOURNEROT Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMÉE</p> <p><b>Membres absents</b> : Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Agnès SANCEY-FOURNEROT</p>

➤ **240303 : Vente de parcelles communales**

Le maire rappelle la délibération prise le 13 décembre 2019 :

« *Considérant la procédure finalisée de déclassement de l'ancien chemin piéton communal perpendiculaire à la rue des Vignes et d'une petite partie du chemin des Ecoliers, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement de céder :*

- *les parcelles cadastrées section AA numéros 290 et 291 à Monsieur et Madame Jean-Pierre et Carine Laurent pour un montant de 350 € ;*
- *la parcelle cadastrée section AA numéro 292 à Monsieur et Madame Jean et Catherine Jannin pour un montant de 1 € ;*
- *charge Madame le Maire (ou son représentant) de la signature de l'ensemble des documents liés à cette transaction. »*

Le maire, suite aux échanges avec les acquéreurs potentiels, propose aux membres du conseil la modification de la délibération, après redécoupage des parcelles en lien avec les demandes des acquéreurs :

- Monsieur Jean-Pierre Laurent et Madame Carine Jannin pour les parcelles AA 291(15 m<sup>2</sup>), AA 301 (31 m<sup>2</sup>) et AA 292 6 m<sup>2</sup>), soit **un total de 52 m<sup>2</sup>**.
- Monsieur et Madame Bruno et Raphaëlle Vivant pour la parcelle AA 302 d'une **superficie de 18 m<sup>2</sup>**.

la vente est fixée au prix de 30 € le mètre carré.

Les frais de géomètre seront pris en compte et intégrés dans le prix de vente.

Le conseil charge Monsieur le Maire (ou son représentant) de la signature de l'ensemble des documents liés à cette transaction.

Approuvé à l'unanimité

Le maire  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture